

# VIE COMMUNAUTAIRE

## Pour un dialogue franc et ouvert

### *L'association des jeunes professionnels du Canada (AJPM) a présenté, dans le cadre de la consultation sur les accommodements raisonnables et la diversité culturelle, un mémoire dont voici le contenu:*

**L'**AJPM est un regroupement de professionnels d'origines maghrébines ayant comme mission de bâtir et développer un réseau de jeunes professionnels, de gens d'affaires, d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes et de leaders québécois d'origine marocaine.

Elle vise également, de favoriser leur développement, accroître leur influence et encourager leur intégration dans toutes les sphères de l'activité économique québécoise.

Suite à une table-ronde que nous avons organisée le 26 septembre 2007 sur le sujet, nous vous faisons parvenir nos conclusions sur ce débat.

#### Objet du débat

Selon nous, le débat devrait se concentrer sur le respect de l'intégrité physique de la personne, son autonomie, son droit à l'éducation, au travail, la lutte contre toutes les discriminations produites que ce soit par les traditions, par les sociétés modernes ou tout simplement par des comportements sexistes et machistes.

#### Voile et tchador

Le voile : Le tchador est d'origine et de tradition iranienne, le hidjab (voile) est islamique, et les deux sont différents.

La confusion est généralisée. Le port du foulard est un acte assumé par la personne elle-même, c'est un acte de conscience, de valeurs et de liberté qui n'a pas besoin d'accommodement, qu'on devrait accepter et respecter dans une société pluraliste. S'il y a une soumission ici, elle est au Créateur. C'est une expression de foi, semblable au port d'un collier avec croix ou l'étoile de David.

Par respect pour les personnes qui choisissent de porter le foulard, nous croyons que nous avons l'obligation d'assumer que ce choix constitue une façon d'exprimer leur appartenance et leurs convictions religieuses.

C'est insulter ces jeunes filles et femmes qui portent le foulard quant à présumer que leur choix n'est pas éclairé ou qu'elles le fassent par militantisme contre le droit à l'égalité.

Par conséquent, ça serait une insulte que de comparer le port du foulard à un symbole à proscrire au même titre que la croix ou tout simplement en le mettant au même niveau qu'une simple casquette.

Le port du foulard n'est d'aucune façon un signe de discrimination entre les femmes et les hommes. C'est un choix libre qui émane d'une foi inébranlable. C'est en rejetant cette liberté que nous faisons la



Mme Yasmine Alloul,  
présidente de l'AJPM

discrimination.

#### La charte et la religion

La charte des droits et libertés de la personne est une loi fondamentale qui lie, sans exception, tous les citoyens du Québec et toutes leurs organisations, y compris l'État.

La charte prévoit diverses dispositions pour protéger les croyances et les pratiques religieuses des individus, d'abord au chapitre des droits fondamentaux ou elle affirme que chacun est titulaire des libertés de conscience, de religion, d'expression et d'association. Par ailleurs, la charte reconnaît le droit à l'égalité des individus en édictant que nul ne doit faire l'objet de discrimination ou de harcèlement fondé sur sa religion. Et en cas d'atteinte à ces libertés et à ce droit, la Charte permet d'obtenir réparation pour le préjudice subi.

#### L'obligation

#### d'accommodement, dans les limites du raisonnable

L'obligation d'accommodement signifie l'obligation de prendre des mesures en faveur de certaines personnes présentant des besoins spécifiques en raison d'une caractéristique liée à l'un ou l'autre des motifs de discrimination prohibée par la Charte. Ces mesures visent à éviter que des règles en apparence neutres n'aient pour effet de compromettre, pour elles l'exercice d'un droit en toute égalité.

Nous croyons qu'il est du devoir de tout citoyen de chercher à s'intégrer en emploi et aussi en société. Pour ce faire, il doit faire autant d'accommodement que la société et ou son employeur doit lui faire. La responsabilité de cet accommodement ne doit donc pas incomber à l'un ou à l'autre mais au deux parties. Il faut que tous soient gagnant-gagnant.

Lorsque l'on invite une personne chez soi, on doit être prêt à s'adapter à lui et faire

en sorte que celle-ci se sente bien chez nous. Également, la personne qui vient visiter ou vivre chez une autre, doit prendre le temps de s'informer des règles de vie de l'autre personne et ne pas essayer d'imposer sa façon de vivre.

#### Recommandations

Si nous désirons, comme peuple québécois, vivre en parfaite harmonie malgré les différences culturelles, nous devons tous et chacun faire certains efforts et compromis. Les devoirs et responsabilités relèvent donc autant de celui qui est ici depuis des générations, qui est né au Québec de parents étrangers ou qui vient d'immigrer. On profite tous des bienfaits de cet apport culturel et de l'immigration.

#### Nous suggérons :

Que des cours soient offerts dans les différents organismes publics comme les CLSC ou les centres communautaires sur les différences culturelles et les pratiques religieuses. Ces cours doivent être accessibles à des coûts raisonnables à toute la population québécoise et principalement chez les personnes âgées qui auraient eu moins la chance de côtoyer et de connaître des gens de différentes cultures.

Que des subventions soient données aux entreprises (et particulièrement aux PME) afin que les gestionnaires puissent suivre des formations sur la gestion de la diversité. Cela permettra aux gestionnaires qui ont le pouvoir d'embaucher d'avoir moins de préjugés et d'être favorable à l'employabilité de minorité visible.

Qu'il soit permis à tous et chacun de porter des signes religieux pour affirmer leur identité et être respectueux des croyances des autres. Il ne doit pas être demandé à l'autre de renier qui il est ni en quoi il croit. Nous ne voulons pas vivre et travailler dans un environnement où tout le monde est pareil et où il n'y a pas de différences.

Que les immigrants soient informés des us et coutumes du Québec et du Canada avant leur immigration.

Que des programmes de mentorat soient offerts entre des québécois né ici et des québécois venus d'ailleurs.

Que le gouvernement encourage les médias et productions audio-visuelles à parler de l'immigration de façon positive et que les émissions de télévision reflètent la diversité culturelle du Québec dans leurs personnages, acteurs, comédiens et animateurs.

- Fin du mémoire -